

*Immigration—Loi*

Comme le ministre a essayé de l'expliquer au début d'août lorsque nous avons été reconvoqués, madame la Présidente, ce projet de loi visait à mettre fin aux activités des passeurs et à les empêcher d'exploiter des personnes qui cherchent à venir au Canada, tout en réduisant les risques pour ces dernières. Cela semblait très louable et je sais que certains ministériels ont cherché à nous convaincre en invoquant cet argument.

A la suite de l'incident qui s'est produit sur la côte est au début de l'été de même que dans d'autres régions du monde où des réfugiés de la mer sont arrivés par dizaines de milliers, le gouvernement a donné l'impression qu'il y avait un véritable exode de réfugiés en provenance de diverses régions du globe et que ces personnes se dirigeaient vers le Canada par toutes sortes de moyens de transport. A les entendre, il s'agissait d'une situation urgente pour laquelle il fallait reconvoquer le Parlement et adopter des lois afin d'arrêter ces hordes de réfugiés se dirigeant vers le Canada.

Revoyons un peu le nombre de réfugiés en provenance de l'Asie du Sud-Est, les réfugiés de la mer, qui ont été acceptés au Canada à la fin des années 70 et au début des années 80. Plus de 40 000 d'entre eux ont été accueillis dans les foyers et les localités de tout le pays. Chaque province leur a accordé son aide. Dans de nombreuses localités de ma circonscription, cela nous a fourni une excellente occasion d'en apprendre davantage sur ce qui se passait dans diverses régions du monde.

Pour ce qui est du sauvetage en mer, le comité exécutif du Haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a déclaré ceci:

Il faut se rappeler que le droit international confère aux capitaines de navire l'obligation de venir en aide à toute personne en détresse en mer, y compris les personnes qui cherchent un asile. Les États maritimes devraient prendre toutes les mesures voulues pour veiller à ce que les capitaines de navire observent cette obligation à la lettre.

Pourquoi le gouvernement propose-t-il de faire exactement le contraire de ce dont les Nations Unies ont convenu? Comme nous le savons tous, la plupart des pays du monde font partie des Nations Unies et c'est seulement grâce aux pressions collectives des pays du monde entier que nous pouvons préserver les Nations Unies et ses accords qui sont souvent malmenés et mal respectés.

Le comité de direction déclare également ce qui suit:

Conformément à la coutume internationale qui s'appuie sur les instruments internationaux pertinents, les personnes rescapées en mer doivent normalement être débarquées au prochain port d'escale. Cette pratique devrait également s'appliquer aux rescapés qui cherchent à trouver asile. Si ces derniers sont en grand nombre, on devrait aussi les accueillir, du moins temporairement. Les États devraient faciliter leur débarquement, selon les principes de la solidarité internationale, et assumer leur part du fardeau, en leur offrant des possibilités d'établissement.

Je le répète, la mesure proposée par le gouvernement conservateur du Canada va tout à fait à l'encontre des demandes et des suggestions émises par le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

En ce qui concerne les tiers pays sûrs et les pays d'origine, le projet de loi C-55, que la Chambre n'a pas encore adopté, prévoit, ainsi que nous l'avons constaté, certaines garanties sur la sécurité des gens qui seront refoulés dans un pays tiers. Toutefois, le projet de loi C-84 n'en contient aucune. Il n'offre aucune possibilité fonctionnelle, aucun mécanisme réel ou législatif qui puisse leur venir en aide. Si un navire provenant

d'un prétendu tiers pays sûr est obligé de faire demi-tour, rien ne nous garantit que ses passagers pourront rentrer dans ce pays le cas échéant. Ils pourraient fort bien en être empêchés. S'ils y rentrent, rien ne nous garantit qu'ils pourront revendiquer de là le statut de réfugié ou qu'ils ne seront pas refoulés vers leur pays d'origine.

Essayons de bien comprendre la situation. Il y a quelques années, les États-Unis ont adopté une mesure semblable mais qui était loin d'être aussi draconienne. Le ministre affirme, par exemple, qu'on ne poursuivra pas les organismes humanitaires. Nous avons constaté que c'était justement l'objectif de la loi adoptée aux États-Unis. Les législateurs avaient invoqué les mêmes arguments. Ils avaient dit qu'ils n'intenteraient pas de poursuites contre les groupes religieux, et ainsi de suite. Pourtant, pour aider certains régimes totalitaires d'Amérique centrale et du Sud, les États-Unis ont intenté des poursuites contre des membres du clergé et des groupes religieux et en ont fait des criminels parce que, pour des raisons de conscience, ces groupes essaient depuis des décennies d'aider les persécutés du monde entier.

Je terminerai en disant que je n'ai jamais cru la situation à ce point urgente qu'il fallait rappeler le Parlement. Le projet de loi C-84 ne fait rien pour répondre aux préoccupations réelles des Canadiens à propos des tricheurs, des passeurs, et ainsi de suite. Il s'attaque de façon malicieuse, vicieuse et malavisée à ceux qui ont besoin de la compassion dont le Canada fait preuve à l'endroit des réfugiés du monde entier depuis des décennies.

• (1730)

**M. Althouse:** Madame la Présidente, au début de son discours, le député de Skeena (M. Fulton) a parlé des 174 Indiens, pour la plupart des Sikhs, dont l'arrivée au Canada a semblé précipiter cette supposée urgence. Ces gens, qui avaient d'abord été accueillis et nourris par les Néo-Écossais, ont ensuite été détenus par le ministère de l'Immigration sans pouvoir communiquer avec un avocat. Leur cas a été examiné soigneusement pendant plusieurs semaines, il y a eu toutes sortes de vérifications de sécurité et, d'après ce que j'ai pu constater, ils ont fait l'objet de contrôles plus assidus, à tel point qu'on pourrait presque parler de harcèlement, que tout autre groupe de gens qui sont arrivés au Canada en demandant le statut de réfugié. Cela fait maintenant un peu plus d'un mois et demi qu'ils sont arrivés au Canada et, vu l'hystérie que nous avons constatée parmi les ministériels et dans certains journaux, je suis quelque peu étonné d'apprendre que ces 174 personnes ont toutes maintenant obtenu l'autorisation de rester au Canada à titre de réfugiés sous certaines réserves.

Mon honorable ami pourrait donc peut-être m'expliquer comment nous pourrions nous protéger davantage de l'arrivée de plus de réfugiés au Canada, si c'est bien ce que le gouvernement compte faire dans le cadre du projet de loi C-84. Il me semble que les mêmes procédés continueront de s'appliquer, sauf que les choses seront encore plus difficiles qu'avant pour les réfugiés. Dans ce cas-ci, le capitaine du navire a été jugé et condamné à une amende et à l'emprisonnement. Si je ne m'abuse, l'amende pour un capitaine de navire sera plus élevée qu'auparavant. Par ailleurs, ces réfugiés authentiques ne seraient-ils pas malgré tout au Canada? Ne seraient-ils pas autorisés à rester? Le problème pour le gouvernement ne sera-